

CSE SE FORMER SSCT S'INFORMER

PAP PRÉPARER SES
ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
PROTOCOLE D'ACCORD PRÉÉLECTORAL COMMENTÉ

CSE COMITÉ SOCIAL
ET ÉCONOMIQUE
MISE EN PLACE ET FONCTIONNEMENT

**FORMATION
SYNDICALE 2023**
Evry, le 19 juillet 2022

CALENDRIER DE L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS
ARTICLE 1 – CADRE DES ÉLECTIONS
ARTICLE 2 – NOMBRE DE SIÈGES
ARTICLE 3 – NOMBRE D'HEURES DE DÉLÉGATION
ARTICLE 4 – RÉPARTITION DES SIÈGES
ARTICLE 5 – DURÉE DES MANDATS
ARTICLE 6 – LEVÉE DE LA LIMITATION DES MANDATS SUCCESSIFS
ARTICLE 7 – PERSONNEL ÉLECTEUR ET ÉLIGIBLE - LISTES ÉLECTORALES
ARTICLE 8 – LISTES DE CANDIDATS
ARTICLE 9 – REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE FEMMES/HOMMES

GUIDE
2022

DU CE AU CSE, QUELQUES REPERES
CHRONOLOGIQUES (P. 3)

UNE INSTANCE UNIQUE : LE CSE (P. 5)

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES (P. 10)

CADRE DE MISE EN PLACE DU CSE (P. 14)

LE MANDAT DES MEMBRES DU CSE (P. 19)

LA COMPOSITION DU CSE (P. 20)

LES MOYENS DU CSE (P. 23)

LE FONCTIONNEMENT DU CSE (P. 29)

LES COMMISSIONS DU CSE (P. 31)

LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ
ET CONDITIONS DE TRAVAIL (P. 33)

LES RÉUNIONS DU CSE (P. 36)

LES RESSOURCES FINANCIÈRES DU CSE (P. 41)

LES ATTRIBUTIONS DU CSE (P. 44)

L'INFORMATION ET LA CONSULTATION DU CSE (P. 47)

LA BASE
DU CSE (P. 51)

LE RECOURS
L'EXPERTISE DE TRAVAIL
LE COMITÉ
D'ENTREPRISE
LE CONSEIL

GUIDE
2019

Union Départementale
FORCE OUVRIÈRE de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 Evry
tél. : 01 60 78 15 57
mail : udfo91@force-ouvriere.fr
Site : www.udfo91.fr



Union Départementale
FORCE OUVRIÈRE de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 Evry
tél. : 01 60 78 15 57
mail : udfo91@force-ouvriere.fr
Site : www.udfo91.fr



- ⇒ **Édito**
page 2
- ⇒ **FORMATION CSE**
page 4
- ⇒ **FORMATION**
SSCT
page 5
- ⇒ **Inscriptions en**
ligne
pages 6 et 7
- ⇒ **Calendrier des**
formations 2023
Page 7
- ⇒ **Les GUIDES - PAP**
et CSE
pages 8 et 9
- ⇒ **Le bulletin l'inFO**
CSE
page 10

www.udfo91.fr

**12, place des
Terrasses de
l'Agora
91000 Evry**

**téléphone :
01 60 78 15 57**

mail :
udfo91@force-ouvriere.fr

Chers Camarades,

2023 est une année de renouvellement des CSE et CSSCT, avec la réouverture des droits à la formation.

C'est en toute indépendance que nous devons nous former. Seule notre Organisation peut nous former sur ces deux instances en faisant le lien avec notre syndicat.

Jamais un employeur ne va nous donner les moyens de bien nous former pour être le plus efficaces possible.

Deux secteurs de notre Confédération sont à pieds d'œuvre : Le **SECTEUR DE LA FORMATION SYNDICALE CFMS** et le **SECTEUR DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET DES RÉMUNÉRATIONS**.

**Comptons sur nous-mêmes !
Amitiés syndicalistes,**

**Christophe LE COMTE
Secrétaire Général**

**Vous avez, tous, le droit à 12 jours de formation syndicale par an.
Ceux qui ont des responsabilités syndicales en ont 6 de plus.
La rémunération est maintenue.**

**Les droits ne s'usent que
si l'on ne les utilise pas !**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

AU
COMITÉ
SOCIAL &
ECONOMIQUE



Se présenter sur une liste FO c'est agir dans un syndicat libre et indépendant notamment à l'égard du patronat.

C'est aussi accéder, en tant qu'élu(e), à des formations juridiques, économiques et sociales adaptées pour **défendre** nos emplois et l'égalité entre tous, **améliorer** nos conditions de travail et **mener** des actions sociales et syndicales dans l'**intérêt individuel et collectif des salariés**.

Vous êtes intéressé(e)
Contactez-nous :

udfo91@force-ouvriere.fr

Tél. : 01 60 78 15 57

internet : www.udfo91.fr



Devenez acteur de vos droits

FO

www.udfo91.fr

FORMATION COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Impératif : être pris en charge par le CSE

Nombre de stagiaires	Mini: 10 – Maxi : 15
Durée	5 jours
Lieu	A l'UD
Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué, dans toute la mesure du possible, le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à le faire. Être membre titulaire du CSE. Inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS.

Impératif : Etre pris en charge par le CSE

Programme	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Origines : Connaissance des instances et pourquoi le CSE ? Passage pour les élus CE/DP/CHSCT et DUP au CSE ⇒ Fonctionnement du CSE : S'approprier les droits et l'environnement du CSE / Enjeux des fonctions et rôles dans le CSE (moyens des élus (es) / Optimisation et articulation des commissions du CSE ⇒ Budgets du CSE : Connaître et maîtriser l'environnement législatif et réglementaire de l'instance CSE Les commissions du CSE - Quelle place pour les formations dans le CSE ? ⇒ Elections : Analyser les besoins des salariés en matière d'ASC / Savoir organiser le vote et impliquer l'OS dans le scrutin ⇒ informations et consultations : Maîtriser toutes les étapes des informations / Maîtriser toutes les étapes des consultations / Comprendre la BDESE / Considération et suivi des consultations ⇒ Expertises : Différencier et décrypter toutes les catégories d'expertises / Comprendre les mises en place d'expertises et les stratégies pour les élus(es) / Maîtriser les enjeux de chaque expertise ⇒ Divers : Comprendre le contenu du règlement intérieur
------------------	--

Méthode pédagogique

Etudes de cas particuliers et mises en situations, exposés et échanges.

O

bjectif
(s)

En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de FORCE OUVRIERE.



FORMATION SSCT - Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Impératif : Etre pris en charge par l'employeur

Objectif
(s)

En tant que représentant du personnel, appréhender son rôle en matière de santé, sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation **FORCE OUVRIERE.**



Nombre de	Mini: 10 – Maxi : 15
Durée	5 jours formation initiale, 3 ou 5 jours (suivant effectif)
Lieu	A l'UD
Condition(s) à remplir par le stagiaire	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à le faire 5 jours formation initiale, 3 ou 5 jours (suivant effectif) renouvellement
Programme	La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT), source de revendications Rappel des positions Force Ouvrière en matière d'hygiène et de sécurité Historique de la prévention des risques professionnels La mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des instances de représentation du personnel en matière de santé et de sécurité La SSCT et les organismes de prévention La SSCT, accidents du travail et maladies professionnelles La SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail.
Méthode pédagogique	Exposés et études de cas en groupe de travail.

ON SE FORME !

INSCRIPTION EN LIGNE

Pour rendre la formation plus accessible aux adhérents et faciliter la gestion administrative, les stagiaires pourront s'inscrire eux-mêmes en ligne pour les stages en présentiel.

Ces *inscriptions* seront comme aujourd'hui *validées par le syndicat et l'Union Départementale*.



Ci-après un schéma pour appréhender la nouvelle procédure d'inscription.

- ⇒ Via la plateforme du CFMS, l'adhérent a accès au planning de formation de son UD. Il lui suffit de sélectionner le stage auquel il veut participer et de remplir le formulaire qui apparaîtra à l'écran. S'il n'y a plus de place disponible il en est informé et automatiquement inscrit en liste d'attente.
- ⇒ Sur **e-fo**, le syndicat et l'Union Départementale valident ou non l'inscription au stage, et ce, pour chaque adhérent ayant rempli le formulaire.
- ⇒ 45 jours avant le début du stage, le **CFMS** procède à la convocation des stagiaires qui auront été préalablement

validés par leurs structures. Les convocations seront toutes envoyées par courriel aux stagiaires. Des courriels seront envoyés aux camarades n'ayant pu être retenus.



- ⇒ Le stagiaire dispose alors de 15 jours pour *transmettre la demande de congé de formation à son employeur afin de respecter les 30 jours de délai prévus par la législation.*
- ⇒ Le jour J est arrivé, les stagiaires et l'animateur se retrouveront à l'Union Départementale pour le stage du CFMS.

Dates des formations 2023	Intitulés des formations
du 16 au 20 Janvier	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
du 07 au 09 Février	CONNAITRE SES DROITS
du 13 au 17 Février	Connaître ses droits 2
⇒ du 13 au 17 Mars	COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL
du 18 au 20 Avril	JE NEGOCIE
du 15 au 17 Mai	Découvrir l'économie
du 26 au 30 Juin	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
du 05 au 07 Septembre	CONNAITRE SES DROITS
du 02 au 06 Octobre	FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT
du 20 au 24 Novembre	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat
⇒ du 04 au 08 Décembre	Rôle et fonctionnement du CSSCT / SSCT

LE GUIDE PAP

GUIDE rédigé par le **SECTEUR DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET DES RÉMUNÉRATIONS**.

Il est disponible sur E-FO et en version papier à l'UD FO 91

Au menu :

Calendrier de l'organisation des élections

ARTICLE 1 – Cadre des élections

ARTICLE 2 – Nombre de sièges

ARTICLE 3 – Nombre d'heures de délégation

ARTICLE 4 – Répartition des sièges

ARTICLE 5 – Durée des mandats

ARTICLE 6 – Levée de la limitation des mandats successifs

ARTICLE 7 – Personnel électeur et éligible - Listes électorales

ARTICLE 8 – Listes de candidats

ARTICLE 9 – Représentation équilibrée femmes/hommes

ARTICLE 10 – Modalités, date et lieu du scrutin

ARTICLE 10bis – Vote électronique

ARTICLE 11 – Vote par correspondance

ARTICLE 12 – Propagande électorale

ARTICLE 13 – bulletins de vote et enveloppes

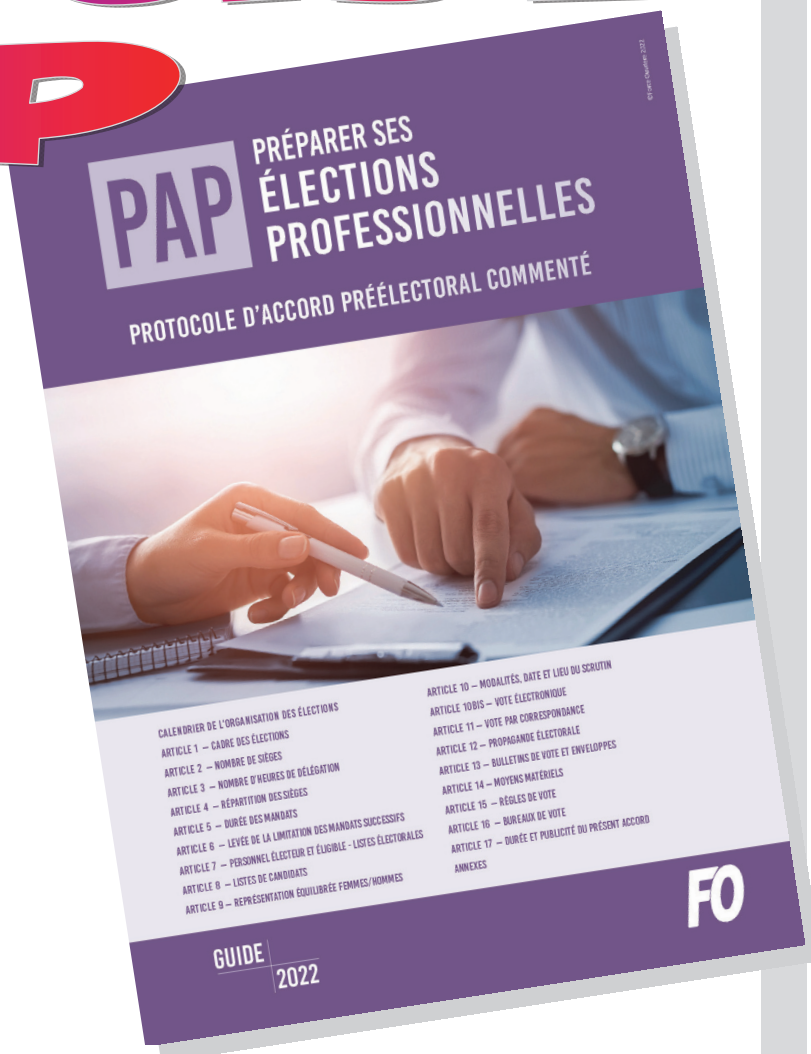
ARTICLE 14 – Moyens matériels

ARTICLE 15 – Règles de vote

ARTICLE 16 – Bureaux de vote

ARTICLE 17 – Durée et publicité du présent accord

annexes



LE GUIDE CSE

GUIDE rédigé par le **SECTEUR DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET DES RÉMUNÉRATIONS**.

Il est disponible sur E-FO et en version papier à l'UD FO 91

Au menu :

Du CE au CSE, quelques repères chronologiques (p. 3)

Une instance unique : le CSE (p. 5)

Les élections professionnelles (p. 10)

Cadre de mise en place du CSE (p. 14)

Le mandat des membres du CSE (p. 19)

La composition du CSE (p. 20)

Les moyens du CSE (p. 23)

Le fonctionnement du CSE (p. 29)

Les commissions du CSE (p. 31)

La commission santé, sécurité et conditions de travail (p. 33)

Les réunions du CSE (p. 38)

Les ressources financières du CSe (p. 41)

Les attributions du CSE (p. 44)

L'information et la consultation du CSE (p. 47)

La Base de Données Économiques et Sociales du CSE (p. 51)

Le recours à l'expertise par le CSE (p. 55)

L'expertise en lien avec les conditions de travail et la santé des salariés (p. 58)

Le COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE central d'entreprise (p. 60)

Le conseil d'entreprise (65)

ARTICLE 13 – bulletins de vote et enveloppes

ARTICLE 14 – Moyens matériels

ARTICLE 15 – Règles de vote

ARTICLE 16 – Bureaux de vote

ARTICLE 17 – Durée et publicité du présent accord annexes

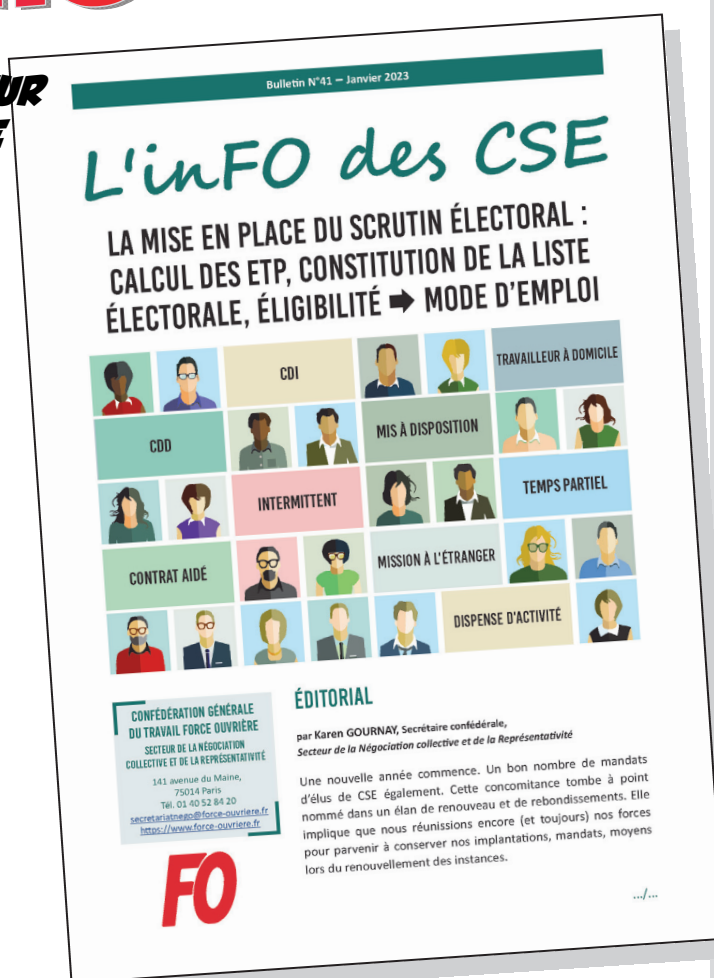


L'InFO des CSE est en ligne

Ce bulletin est rédigé par le *SECTEUR DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE ET DES RÉMUNÉRATIONS*.

AU SOMMAIRE DE L'INFO DES CSE N°41 DE JANVIER 2023

- ⇒ À CONSULTER
- ⇒ LES GUIDES FO SONT FAITS POUR VOUS (P. 3)
- ⇒ AGENDA
- ⇒ PROCHAINS STAGES SUR LE CSE ET CONFÉRENCES À VOIR ET À REVOIR (P. 4)
- ⇒ LE DOSSIER
- ⇒ LA MISE EN PLACE DU SCRUTIN ÉLECTORAL :
- ⇒ CALCUL DES ETP, CONSTITUTION DE LA LISTE ÉLECTORALE, ÉLIGIBILITÉ ☒ MODE D'EMPLOI (P.5)
- ⇒ L'AVIS DE NOS EXPERTS
- ⇒ SSCT : L'INDÉPENDANCE DES ÉLUS A-T-ELLE DISPARU AVEC LE CHSCT ? (P. 12)
- ⇒ LE DÉCRYPTAGE
- ⇒ LES RÈGLES DE SUPPLÉANCE DES MEMBRES DU CSE (P. 13)
- ⇒ L'AVIS DE NOS EXPERTS
- ⇒ LA RESPONSABILITÉ DES ÉLUS EN MATIÈRE DE GESTION DU BUDGET DU CSE (P. 17)
- ⇒ LA RUBRIQUE DES SECTEURS
- ⇒ PROPAGANDE ÉLECTORALE DURANT LES ÉLECTIONS : QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE ? (P. 18)
- ⇒ L'AVIS DE NOS EXPERTS
- ⇒ CSE EN FIN DE MANDAT : ÉLUS ATTENTION À NE PAS EXPOSER VOTRE RESPONSABILITÉ ! VOUS DEVEZ ÉTABLIR UN BILAN PRÉCIS ET RIGoureux (P. 20)
- ⇒ LA JURISPRUDENCE (P. 21)
- ⇒ LA CULTURE À PORTÉE DE MAINS (P. 24)





ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS | Tél. : 01 48 19 25 40

Bureaux : Paris - Lyon - Rennes

www.syncea.fr

